

Bonjour Raymond,

J'ai bien reçu ton message. Pour la déduction de cette année tu vas me faire parvenir :

- X L'attestation de propriété transmise par le notaire de l'opération.
- X Le contrat de location (copie du bail).
- X La taxe foncière 2010.
- X La déclaration 2044 Spéciale de l'année 2009 (c'est ok je l'ai).
- X Le relevé annuel de gestion 2010.
- X Ton avis d'imposition 2009 reçu en septembre 2010.
- X L'attestation annuelle des intérêts et accessoires ~~Fournir~~ l'organisme qui a financé l'opération.
- L'attestation annuelle des cotisations d'assurance.

Et je vais demander à mon comptable de faire toutes les déclarations. Je dois lui parler au sujet du pourcentage que tu me confirmes son tarif.

Bien cordialement
Evelyne Revellat
tél : 06 66 47 71 64

Bonjour Evelyne

Ci-joint les documents demandés
Charges déclarées pour
Jessica = 3698 € (internet, en
baisse par rapport à l'année dernière!)

Bonne semaine!

~~Raymond~~
Raymond

PS: Merci de noter mon E-mail.
Raymond.Hervo@gmail.com



Monique JUMEL-UGUET
NOTAIRE SALARIEE

17 rue du menhir
B.P. 1
22960 PLÉDRAN
Tél. 02 96 42 2160
Fax 02 96 42 28 89
Ribardiere.notaire@wanadoo.fr
Fermeture le Samedi

Plédran, le

V/Réf. :

N/Réf. :

ATTESTATION

JE SOUSSIGNEE,
Maître Monique JUMEL-UGUET, Notaire salariée en l'Etude de Maître Philippe RIBARDIERE, notaire à PLEDRAN (Côtes d'Armor)

ATTESTE qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 3 MAI 2006,

La Société dénommée SCI PLEDRAN LES HORIZONS, Société Civile de construction vente au capital de 1.000 €, ayant son siège social à ROUBAIX (59100) 5, Avenue Louis Pluquet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUBAIX TOURCOING sous le numéro 451 736 060.

A VENDU en l'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT à :

Monsieur Raymond Yvon Marie HERVO, Ingénieur, célibataire majeur, demeurant à LANGUIDIC (56440) lieudit "Le Petit Kerhouant".

Né à LANVAUDAN (Morbihan) le 1^{er} FEVRIER 1951.

Les BIENS ci-après désignés :

Commune de PLEDRAN (Côtes d'Armor)

Rue Jacques Prévert

Dans un ensemble immobilier sis audit lieu, devant comprendre après achèvement, et tel que décrit dans l'état descriptif de division ci-après visé :

Quatre bâtiments d'habitation dénommés D, E, F et G comprenant :

- le bâtiment D formé de trois niveaux (rez-de-chaussée et deux étages) composé de seize appartements ;
- le bâtiment E formé de trois niveaux (rez-de-chaussée et deux étages) composé de seize appartements ;
- le bâtiment F formé de trois niveaux (rez-de-chaussée et deux étages) composé de huit appartements.

- le bâtiment G formé d'une aile Nord d'un seul niveau abritant deux appartements et d'une aile Ouest formée de deux niveaux (rez-de-chaussée et un étage composé de treize appartements, et une aile Sud d'un seul niveau abritant deux appartements.

Parking de 58 places privatives, aires de circulation piétonnes et véhicules, espaces verts communs.

Une piscine et son local annexe situé entre les bâtiments F et G.

Le tout figurant au cadastre de ladite commune sous le numéro 2026 de la section B pour une superficie de 79a 44ca.

LES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS SUIVANTS :

Dans le bâtiment E

LE LOT NUMERO DIX SEPT

Au rez-de-chaussée dudit bâtiment : UN APPARTEMENT de type 3, identifié par le constructeur sous le n° E 01, d'une surface habitable d'environ 63,44 m², se prolongeant au Sud-Ouest par une terrasse d'environ 6 m² et desservi par le hall A et situé au Sud-Est de celui-ci.

Et devant comprendre à son achèvement :

Entrée avec placard-cuisine-séjour, deux chambres avec placard, salle de bains, WC, dégagement.

Terrasse.

Et les DEUX CENT TRENTE/DIX MILLIEMES (230/10.000èmes) du sol et des parties communes générales.

LE LOT NUMERO QUATRE VINGT UN

A l'extérieur, le parking identifié par le constructeur sous le numéro P 17.

Et les HUIT/DIX MILLIEMES (8/10.000èmes) du sol et des parties communes générales.

Moyennant le prix principal TTC de CENT QUARANTE DEUX MILLE QUARANTE EUROS (142.040,00 €), s'appliquant au prix hors taxe pour 118.762,54 € et à la TVA au taux de 19,60 % pour 23.277,46 €,

Payé comptant à concurrence de VINGT HUIT MILLE QUATRE CENT HUIT EUROS (28.408,00 €), le solde d'un montant de CENT TREIZE MILLE SIX CENT TRENTE DEUX EUROS (113.632,00 €), stipulé payable au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

A PLEDRAN, le 3 MAI 2006.

Monique JUMEL-UGUET

Notaire Salarée

Etude de M^{re} Ph. RIBAUDIERE Notaire

BP 1 - 22060 PLEDRAN



Service Gestion

Tél. : 09.70.80.86.90 (Numéro non surtaxé)

Fax : 05.67.73.30.40

Mail : service.gestion@jyloge.com

**Monsieur
HERVO Raymond
lieu dit "le petit Kerhouant"
56440 LANGUIDIC**

Toulouse, le 10 janvier 2011

**Objet : Entrée de votre nouveau locataire
Honoraires de location**

Résidence : JARDIN DE BREIZH Bâts DEFG
Références de votre locataire : 21911 /2

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer de la location de votre bien.

Votre loyer vous sera reversé dès le terme du mois d'entrée de votre locataire.

Si votre bien a été acquis sous le régime d'une loi de défiscalisation, vous devrez transmettre au centre des impôts, lors de votre prochaine déclaration des revenus fonciers, les éléments suivants :

- BESSON, BORLOO, SCELLIER SOCIAL ou PLS: le contrat de bail du logement ainsi que l'avis d'imposition de votre locataire ;
- DE ROBIEN (classique ou recentré), SCELLIER (simple) : le contrat de bail du logement

Nous vous rappelons le montant de nos honoraires de location applicable depuis le 1^{er} mai 2007 :

- 1 mois de loyer hors charges pour le locataire, 1 mois de loyer hors charges pour le propriétaire.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre entière disposition pour toutes informations utiles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



PJ : Exemple du bail de location.



contrat de location de 3 ans à titre d'habitation principale

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

BAILLEUR :

Nom - Prénom : **HERVO RAYMOND**

Adresse :
ci-après dénommé "le bailleur"

ET

LOCATAIRE(S) (cotitulaires indivisibles et solidaires)

Nom - Prénom : **LOKWA WILSON**

Adresse : **7 Rue Edmond Rostand 22000 SAINT-BRIEUC.**

Nom de l'occupant : **LOKWA WILSON**

ci-après dénommé(s) "le locataire" (au singulier)

Caution(s) solidaire(s) (le cas échéant) Nom - Prénom : **RAULT DIDIER. et FRANCOISE**

Adresse : **La Ville Gwynnay 22960 PLEDRAN.**
ci-après dénommé(s) "caution solidaire"

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT : LE BAILLEUR LOUE LES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS
CI-APRÈS DÉSIGNÉS AU LOCATAIRE QUI LES ACCEPTE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

LOCAUX (adresse postale)

Résidence : **LE JARDIN DE BREIZH**

Immeuble : **E**

Esc. :

N° : **9** Rue : **JACQUES PREVORT**

Code Postal : **22960**

Ville : **PLEDRAN.**

COMPOSITION DES LOCAUX LOUÉS

Appartement Lot n° : **E01** Immeuble : **E** Plan n° : Etage : **RDC** Pièces principales : **3**
 Maison individuelle Lot n° : Avec/sans jardin : Surface habitable : **63,44**

Il est expressément stipulé que les surfaces indiquées sont données à titre indicatif et sans influence sur le prix du loyer

DÉPENDANCES

Emplacement extérieur - Lot n° : **17** Garage collectif - Lot n° :
 Emplacement couvert - Lot n° : Cave - Lot n° :
 Garage individuel - Lot n° :

PARTIES-ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES D'USAGE COMMUN

Gardiennage Interphone Ascenseur Vide-ordures Tennis
 Locaux vélos Antenne TV collective Espaces verts Piscine

Destination des locaux loués : HABITATION PRINCIPALE EXCLUSIVEMENT.

Le preneur s'interdit d'exercer dans les lieux loués toute activité artisanale, commerciale, libérale ou industrielle.

Durée et prise d'effet de la location : TROIS ANS

Le contrat de location prendra effet le **17/01/2011** pour se terminer le **16/01/2014**
avec tacite reconduction dans les conditions fixées par la Loi du 6 juillet 1989 modifiée.

CONDITION SUSPENSIVE :

L'effet du présent bail est subordonné

- à la libération des lieux par l'occupant à ce jour M

congé ayant été donné pour le

- à l'achèvement des travaux et à la livraison.

L'attention du locataire est attirée sur cette condition suspensive qui est essentielle. Si cette libération n'intervenait pas à la date du présent bail, celui-ci, fait sous cette condition suspensive, serait réputé n'avoir jamais existé, sauf pour le preneur à opter pour une prise d'effet du bail différée au jour de mise à disposition des lieux loués, laquelle devra intervenir dans les huit jours de la notification de mise à disposition des lieux adressée par le bailleur. La faculté d'option ci-dessus prévue n'est ouverte que dans un délai de trois mois de la date d'effet initiale du bail.

Dans le cas où la condition suspensive ne serait pas réalisée, le dépôt de garantie, les loyers payés d'avance et les frais et honoraires d'acte, s'il y en a, seraient remboursés au preneur.

parapher : **LW**

RA RD

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LA LOCATION

Le présent contrat de location est consenti et accepté aux conditions générales énoncées pages 2 et 3 et aux prix charges et conditions suivantes :

Sommes en chiffres

Sommes en lettres

Loyer mensuel initial :

353,68 €

Provision sur charges :

86,32 €

TOTAL MENSUEL :

440 €

Trois cent cinquante trois euros soixante huit
Quatre vingt six euros trente deux
Quatre cent quarante euros

Euros
Euros
Euros

Payable d'avance le premier de chaque mois au domicile du mandataire.

Révision du loyer : le loyer sera révisé chaque année à la date anniversaire du bail comme indiqué aux conditions générales.

Art. 17d de la loi du 6 juillet 1989.

L'indice de Révision des Loyers publié par l'INSEE étant celui du

3^{ème} trimestre 2010 Valeur : 118,70

La provision mensuelle pour charges sera recalculée à chaque début d'exercice, selon le budget prévisionnel des dépenses.

Les locataires reconnaissent avoir eu connaissance des résultats antérieurs arrêtés lors de la précédente régularisation.

Il est précisé que la provision n'inclut pas la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, celle-ci faisant l'objet d'une facturation spécifique.

Dépôt de garantie (article 22 alinéa 1^{er} de la loi N°89-462 du 06/07/1989 modifiée par l'article 10 de la loi du pouvoir d'achat n°2008-111 du 8 février 2008) : afin de garantir le présent contrat, le Locataire verse au Bailleur ou à son mandataire un montant correspondant à un mois de loyer en principal, soit la somme de :

Sommes en chiffres en €

353 € 68

Sommes en lettres en euros

Trois cent cinquante trois euros soixante huit

Honoraires : les honoraires d'intervention seront partagés par moitié entre le bailleur et le preneur (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989)

MODE DE FIXATION DU LOYER

Le montant du loyer est fixé librement entre les parties en application de l'article 17 a et b de la loi du 6 juillet 1989.

Art.17a : Le loyer

- Des logements neufs ; des logements vacants ayant fait l'objet de travaux de mise ou de remise aux normes définies par le décret pris en application de l'article 25 de la loi n°86-1290 du 23/12/86 précitée ;

- Des logements conformes aux normes définies par ledit décret, faisant l'objet d'une première location ou s'ils sont vacants, ayant fait l'objet depuis moins de 6 mois, de travaux d'amélioration portant sur les parties privatives ou communes, d'un montant au moins égal à une année de loyers antérieurs, est fixé librement entre les parties.

Art. 17b : Le loyer des logements vacants ou faisant l'objet d'une première location qui ne sont pas visés au § a ci-dessus est fixé par référence aux loyers habituellement constatés dans le voisinage pour des logements comparables dans les conditions définies à l'article 19, s'il est supérieur au dernier loyer exigé du précédent locataire.

La loi 94-261 du 21/7/94 Art 16a définit que les dispositions de l'alinéa de l'article 17b, sont applicables jusqu'au 31/7/97.

CLAUSE PARTICULIÈRE CONCERNANT LA LOCATION D'UN PARKING OU D'UN GARAGE

Le locataire reconnaît avoir été entièrement libre de signer le présent contrat de location afférent au logement tout en refusant de conclure la location portant sur un parking ou un garage.

En conséquence, dans le cas de location d'un parking ou d'un garage dans le cadre d'un contrat de location séparé, celui-ci sera lié au présent contrat, en sorte que la résiliation de l'un d'eux entraînera de plein droit la résiliation de l'autre. Il en sera de même dans le cas de renouvellement, le renouvellement de l'un des contrats de location entraînant le renouvellement de l'autre.

Informations particulières

Zone de bruit - à proximité d'un aéroport (article L 147.5 du code de l'urbanisme)

Le bien est-il classé dans un plan d'exposition au bruit ? OUI NON

Si oui, zone A B C D

PIÈCES ANNEXES

- L'état des lieux établi lors de la remise des clés au locataire
- Acte de caution solidaire
- Mentions relatives aux charges récupérables, entretien et réparations locatives et état des lieux de sortie (décrets n°87-712 et 87-713 du 26/08/87)
- Modalités de réception des services de télévision
- Contrat de location d'un parking accessoire
- Extraits Règlements de Copropriété
- Constat de risque d'explosion au plomb (CREP) pour immeuble antérieur au 01/01/1949
- PPR
- DPE
- Autres

DÉCLARATION PARAPHES

Les parties déclarent avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessus et de la portée de leurs engagements.

Rayés nuls

.....mots
.....lignes

Signature précédée de la mention manuscrite : "lu et approuvé"

SIGNATURE DE PARTIES (signer séparément chaque exemplaire)

Fait à PLEDRAN le 17/12/10 autant d'originaux que de parties.

Le locataire reconnaît avoir reçu un exemplaire de toutes les pièces annexes et s'engage à participer à l'établissement de l'état des lieux lors de la prise de possession s'il n'est pas établi à ce jour.

Le bailleur est représenté par
Signature précédée de la mention manuscrite
"lu et approuvé" CS 70213
31203 TOULOUSE CEDEX 2

CICG - Siège social : 11, Avenue Parmentier - CS 70313
31203 Toulouse Cedex 2
SAS au capital de 100.000 Euros
RCS Toulouse n° 350 340 809 Carte Professionnelle
N° T0614 G0329 - Préfecture de la Haute-Garonne
Garant : GFC - 58, Rue Général Ferrié - 38100 GRENOBLE

Le locataire
Signature précédée de la mention manuscrite
"lu et approuvé"

lu et approuvé
Signature

Signature de la/les caution(s) (1)
précédée de la mention manuscrite
"lu et approuvé, bon pour caution solidaire"

lu et approuvé Bon pour caution Solidaire
Signature

(1) En ce cas annexer au contrat de location un acte de caution solidaire.

AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2010



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

*payé le
15.10.2010
ch. n° 8639473
France*

SIP SAINT-BRIEUC OUEST
4 RUE ABBE GARNIER BP 2254
22022 SAINT BRIEUC CEDEX 1

=<+>= ME 024138 1/1 024138 10000000 E1 00019 DD 35455465 0090



M HERVO RAYMOND YVON MARIE

PETIT KEROUAN

56440 LANGUIDIC

Vos références

Numéro fiscal : 02 97 393 509 196 C
Référence de l'avis : 10 22 4166559 04
Numéro de propriétaire : 176 H00485H

Numéro de contrat de prélèvement à l'échéance :
si vous avez choisi ce mode de paiement

Débiteur(s) légal(aux) :

M HERVO RAYMOND YVON MARIE

PETIT KEROUAN

56440 LANGUIDIC

PROPRIETAIRE 4501 MB9D9T C

Numéro de rôle : 221

Établi à la date du : 11/08/2010

Date de mise en recouvrement : 31/08/2010

Votre situation

Montant de vos taxes foncières : 387,00 €

Somme à payer : 387,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2010

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire. Ne joignez aucun autre document (sauf votre RIB si nécessaire).

Partie à détacher suivant le pointillé

5F0728298

Papillon réservé
à l'adhésion
au prélèvement
à l'échéance
ou mensuel



22019
M HERVO RAYMOND YVON MARIE
10 22 4166559 04



Adresse de correspondance
CIGG - 11, Avenue Parmentier - CS 70313 31203 Toulouse Cedex 2

SAS au capital de 1.476.000 Euros
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés
sous le n° 350 330 809 RCS TOULOUSE
Siret 00 129 - Ape 6932 A
Carte Professionnelle N T 0614 G 0329
délivrée par la Préfecture de la Haute Garonne
Garant GROUPEMENT FRANÇAIS DE CAUTION
58, Rue Général Feraud - 38100 GRENOBLE

Date : 15/04/2011

Référence : 001 I 0053376 21911 2010

TF 051516 00014401

Monsieur HERVO Raymond

lieu dit "le petit Kerhouant"

56440 LANGUIDIC

Réf. lot principal : 21449 / 01E
IMMEUBLE : JARDIN DE BREIZH 1
Rue Jacques Prevert
22960 PLEDRAN

Monsieur

Veuillez trouver ci-dessous les renseignements du 01/01/2010 au 31/12/2010 qui sont nécessaires à l'établissement de votre déclaration des revenus fonciers 2010 sous réserve des éléments qui ne seraient pas en notre possession.

2044 spéciale (urbaine/rurale)
Nombre de locaux : 1

	Lot principal	Annexes
Recettes : Immeubles donnés en location		
211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	349	0
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires	0	0
213 Recettes brutes diverses (y compris subv. ANAH et ind. ass.)	0	0
Recettes : Immeubles dont vous vous réservez la j.		
214 Valeur locative réelle dont vous vous réservez la jouissance	0	0
215 Total des recettes : lignes 211 à 214	349	0
Frais et charges		
221 Frais d'administration et de gestion	49	0
222 Autres frais de gestion : 20€ par local	20	0
223 Primes d'assurances	5	0
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration	0	0
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	1 033	0
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement	0	0
227 Taxes foncières et annexes de 2010	0	0
Régimes particuliers		
228 Déductions spécifiques : 0 % et 0 % de la ligne 215	0	0
229 Déduction pratiquée en 2010 au titre de l'amortissement	0	0
Immeubles en copropriété		
230 Provisions pour charges payées en 2010	1 607	0
231 Régularisation des provisions pour charges déduites en 2009	837	0
240 Total des frais et charges : lignes 221 à 230 - ligne 231	1 877	0
Intérêts d'emprunts		
250 Intérêts d'emprunts	0	0
Revenus fonciers taxables		
261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	- 1 528	0
262 Réintégration du supplément de déduction	0	0
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	- 1 528	0

N.B : Le présent état ne contient que les éléments ayant été portés à notre connaissance et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du cabinet.





CRÉDIT FONCIER

Vos références : (à rappeler dans toute correspondance)

M. HERVO RAYMOND

N° du prêt : 00 1108563 99 M

N° client : 000765038 - 10999 - 22

Suivi par : CF - GESTION CLIENT

Tél : 08 25 30 30 31

(0,15 €/min)

Fax : 01 57 44 97 04

www.creditfoncier.fr

004957

13.00

T64 004911

23448

**M. HERVO RAYMOND
LE PETIT KERHOANT
56440 LANGUIDIC**

Charenton, le 29 mars 2011

Objet : Relevé d'intérêts d'emprunt 2010

DOCUMENT IMPORTANT A CONSERVER

Monsieur,

Vous trouverez **au verso de cette lettre** un extrait du tableau d'amortissement récapitulatif des sommes appelées au titre du prêt cité en références pour l'année 2010.

Ces informations pourront être prises en compte pour établir votre déclaration de revenus de l'année 2010 selon les dispositions prévues par la réglementation, en fonction de votre situation et sous votre entière responsabilité.

Pour connaître précisément ces dispositions, ou pour tout autre renseignement fiscal, vous pouvez :

- vous reporter à la notice explicative annexée à votre déclaration de revenus,
- contacter votre centre des impôts,
- vous connecter sur le site « www.impots.gouv.fr ».

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur des relations clients

Correspondance à adresser :

CF - GESTION CLIENT - 4 QUAI DE BERCY - 94224 CHARENTON CEDEX

ECHEANCIER DE L'ANNEE 2010

CLIENT : M. HERVO RAYMOND
N° de CREDIT : 00 1108563 99 M

MONTANT DU PRET : 148 340,00 EUR
DUREE TOTALE DU PRET : 268 Mois

DATE D'ECHANCE	MONTANT ECHANCE	CAPITAL AMORTI	PART INTERETS	ACCESSOIRES	CAPITAL RESTANT DU	INTERETS Reportés	REPORT D'ECHANCES
----------------	-----------------	----------------	---------------	-------------	--------------------	-------------------	-------------------

PHASE : AMORTISSEMENT

TAUX : 3,5000 % Proportionnel

06/01/2010	955,79	482,90	423,17	49,72	144 605,11	0,00	0,00
06/02/2010	955,79	484,31	421,76	49,72	144 120,80	0,00	0,00

TAUX : 2,6000 % Proportionnel

06/03/2010	955,79	593,81	312,26	49,72	143 526,99	0,00	0,00
06/04/2010	955,79	595,09	310,98	49,72	142 931,90	0,00	0,00
06/05/2010	955,79	596,38	309,69	49,72	142 335,52	0,00	0,00
06/06/2010	955,79	597,68	308,39	49,72	141 737,84	0,00	0,00
06/07/2010	955,79	598,97	307,10	49,72	141 138,87	0,00	0,00
06/08/2010	955,79	600,27	305,80	49,72	140 538,60	0,00	0,00
06/09/2010	955,79	601,57	304,50	49,72	139 937,03	0,00	0,00
06/10/2010	955,79	602,87	303,20	49,72	139 334,16	0,00	0,00
06/11/2010	955,79	604,18	301,89	49,72	138 729,98	0,00	0,00

TAUX : 4,6000 % Proportionnel

06/12/2010	955,79	374,27	531,80	49,72	138 355,71	0,00	0,00
------------	--------	--------	--------	-------	------------	------	------

TOTAL DES INTERETS DE L'ANNEE 2010 : 4 140,54 €

TOTAL DES ACCESSOIRES DE L'ANNEE 2010 : 596,64 €

- dont cotisation(s) d'assurance(s) : 596,64 €

**AVIS D'IMPÔT
SUR LE REVENU 2010**
(sur les revenus de l'année 2009)



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

TRES. HENNEBONT
1 RUE DES CAPUCINES BP 131
56704 HENNEBONT CEDEX
eco' pli 63 CLERMONT CTC 19.08.10 CI096D
0949027308 0000
M HERVO RAYMOND YVON

0949027308 0000

KERHOUCANT VIHAN
56440 LANGUIDIC

Vos références

Numéro fiscal : VOUS :	02 97 393 509 196 C
Numéro FIP :	560 38 73 3313066789 3 A
Numéro de contrat de prélèvement mensuel :	M1 56 1099835 24
Numéro de rôle :	011
Établi à la date du :	06/08/2010
Date de mise en recouvrement :	31/07/2010

Votre situation

Montant de votre impôt	1302,00 €
Total de vos versements	1 085,00 €
Somme restant à prélever	217,00 €

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Compte à débiter :
15589 56911 00777945840
M HERVO RAYMOND YVON
CCM HENNEBONT

Prochaines échéances 2010 :
**Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de
paiement fixée au 15/09/2010 :**

16 AOUT	2010	155,00 €
15 SEPTEMBRE	2010	62,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2011

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2011 au titre de l'impôt sur le revenu seront les suivants :

17 JANVIER	2011	130,00 €	15 JUIN	2011	130,00 €
15 FEVRIER	2011	130,00 €	15 JUILLET	2011	130,00 €
15 MARS	2011	130,00 €	16 AOUT	2011	130,00 €
15 AVRIL	2011	130,00 €	15 SEPTEMBRE	2011	130,00 €
16 MAI	2011	130,00 €	17 OCTOBRE	2011	130,00 €

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

2010

DETAIL DES REVENUS

Total des salaires et assimilés (2) Déduction 10% ou frais réels Salaires, pensions, rentes nets	Vous 39088 - 3909 35179			35179
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets				- 10700
REVENU BRUT GLOBAL				
				24479
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL (10)				
Pension alimentaire versée à enfants majeurs (16)		Déclaré	Retenu	
		5753	5753	
TOTAL DES CHARGES DEDUITES (11)				
				- 5753
... REVENU IMPOSABLE ...				
				18726
IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME (14)				
				1302
Impôt sur le revenu net avant corrections IMPOT TOTAL AVANT IMPUTATIONS				1302
				1302
PRIME POUR L'EMPLOI (23)				
Revenus déclarés - activité salariée Activité salariée, temps plein Vous ne pouvez pas bénéficier de la prime car vous ne remplissez pas les conditions de revenus fixées dans la loi (23)	Vous 39088 OUI			
Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le total de votre imposition nette à recouvrer est de				
			=	1302
Votre taux d'imposition est de (24):				
				6,95%

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence (25):				18726

LA SUITE DE VOTRE AVIS FIGURE SUR LA PAGE SUIVANTE

1,00

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ANNÉE DE NAISSANCE	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
			RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE					1,00

SUITE DE VOTRE AVIS

REPORTS SUR LES ANNEES SUIVANTES

Déficits fonciers antérieurs non déduits des autres revenus

Vous pouvez reporter en 2011 sur votre déclaration de revenus fonciers 2010 la fraction de ce déficit dont l'origine n'est pas antérieure à l'année 2000.

2363

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2010, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2011 est de :

Plafond total de 2008

Vous
13976

Plafond non utilisé pour les revenus de 2007

3437

Plafond non utilisé pour les revenus de 2008

+ 3539

Plafond non utilisé pour les revenus de 2009

+ 3595

Plafond calculé sur les revenus de 2009

+ 3518

PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSEES EN 2010

= 14089

Pour vous renseigner

⇒ **Sans vous déplacer, par téléphone** : Centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*

* (coût d'un appel local à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

⇒ **Sans vous déplacer, par internet** : impots.gouv.fr, pour consulter votre compte fiscal, réaliser des démarches ou payer

⇒ **Sur place** : Pour simplifier vos démarches, vous pouvez désormais obtenir les renseignements et documents fiscaux ainsi que déposer vos dossiers fiscaux, à votre choix, aux deux guichets suivants de votre Centre des finances publiques.

Pour obtenir des réponses plus détaillées auprès d'un guichet du Centre des finances publiques :

• sur le montant de votre impôt

SIP LORIENT SUD SAID HENNEBONT

1 PCE DE L HOTEL DE VILLE 56317 LORIENT CEDEX

Tél : 02 97 02 80 13 Courriel : sip.lorient-sud@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : LUNDI A VENDREDI 8H30 A 12H ET 13H30 A 16H OU SUR RENDEZ-VOUS

• sur le paiement de votre impôt

TRES. HENNEBONT

1 RUE DES CAPUCINES BP 131 56704 HENNEBONT CEDEX

Tél : 02 97 89 47 60 Courriel : t056028@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : TLJ 8H30-12H/13H30-16H Avec ou sans rendez-vous

0949027308 0000



En cas de réclamation sur le calcul de votre impôt, veuillez adresser votre demande au service dont les coordonnées figurent dans la cadre "Pour vous renseigner" avant le 31/12/2012.

ÉTAT CIVIL ET ADRESSE

Nom : M HERVO RAYMOND YVON

Adresse d'imposition au 01/01/2010

KERHOQUANT VIHAN

56440 LANGUIDIC

CONSERVEZ L'ORIGINAL DE VOTRE AVIS D'IMPOSITION

Si un organisme vous demande de lui communiquer le montant des revenus que vous avez déclarés à l'administration fiscale, avant de lui envoyer une photocopie, datez et signez la déclaration sur l'honneur figurant au bas du présent avis, après l'avoir éventuellement complétée.

Je déclare sur l'honneur que le présent avis, établi conformément à ma déclaration, tient compte de tous mes revenus imposables en France ou à retenir pour l'application du taux effectif et de ma situation de famille pour l'année 2009. Mes autres revenus imposables à l'étranger ou mes rémunérations de fonctionnaire d'une organisation internationale, que j'estime non imposables en

À....., le

Signature :

DÉCLARATION PRÉREMPLIE REVENUS 2010

10

Pour vous renseigner, un numéro ▶
 ou encore, une adresse internet ▶
 ou bien, adressez-vous au ▶
 Déclarez en ligne ou signez votre déclaration
 et renvoyez-la à cette adresse ▶

DIRECTION GÉNÉRALE
DES
FINANCES PUBLIQUES



Date limite de dépôt

Internet **23 juin**Papier **30 mai**

02 97 02 80 13

sip.lorient-sud@dgif.finances.gouv.fr

SIP LORIENT SUD
SAID HENNEBONT
1 PCE DE L HOTEL DE VILLE
56317 LORIENT CEDEX

eco' pli 67 STRASBOURG PIC 21.04.11 CI096D



6568009081 0019

M HERVO RAYMOND YVON

VOS IDENTIFIANTS POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR

VOTRE N° FISCAL 02 97 393 509 196 C	N° FISCAL DE VOTRE CONJOINT	N° TÉLÉDECLARANT 9 839 756
REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE : REPORTEZ-VOUS À VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU		

KERHOUANT VIHAN
56440 LANGUIDIC

VOTRE ADRESSE

en cas de déménagement

Déménagement en 2010 Indiquez votre adresse au 1^{er} janvier 2011 et la date du déménagement :

DATE ▶ | | | 2010

Adresse	N°	RUE	CODE POSTAL	COMMUNE		
Appartement	N°	ÉTAGE	ESC.	BÂT.	RÉSIDENCE	NBRE DE PIÈCES
Statut	PROPRIÉTAIRE <input type="checkbox"/>		LOCATAIRE <input type="checkbox"/>	HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/>		NOM DU PROPRIÉTAIRE

Déménagement en 2011 Indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement :

DATE ▶ | | | 2011

Adresse	N°	RUE	CODE POSTAL	COMMUNE		
Appartement	N°	ÉTAGE	ESC.	BÂT.	RÉSIDENCE	NBRE DE PIÈCES
Statut	PROPRIÉTAIRE <input type="checkbox"/>		LOCATAIRE <input type="checkbox"/>	HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/>		NOM DU PROPRIÉTAIRE

VOTRE ÉTAT CIVIL

Rectifiez si nécessaire en écrivant sur la ligne au-dessous

	Monsieur	VOUS	CONJOINT
Nom	HERVO		
Corrigez si besoin ▶			
Nom de naissance			
Prénoms	RAYMOND YVON		
Date de naissance	01 02 1951		
Lieu de naissance	56 LANVAUDAN		
Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case ▶ <input type="checkbox"/>			

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case ▶

ORA

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À	Le	Tél.:
		Mél.:
Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet <input type="checkbox"/>		
<small>En application de la loi « Informatique et libertés » vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification auprès de votre service des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recouplement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités</small>		

VOTRE SITUATION FAMILIALE

Rectifiez si nécessaire dans la case blanche

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2010

Mariés M Célibataire C
 Divorcé(e)/séparé(e) D Veuf(ve) V
 Pacsé(e)s O

Changement en 2010

Date du mariage ou du Pacs X | | | 2010
 Date de divorce/séparation/rupture de Pacs Y | | | 2010
 Date du décès Z | | | 2010

Souscrivez une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille.

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

> Vous viviez seul au 1^{er} janvier 2010 et vous avez un enfant:
 • majeur ou marié/pacsé (ou mineur imposé en son nom propre) non rattaché à votre foyer;
 • décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.
 - Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul L
 - Vous n'avez pas élevé cet enfant pendant cinq années au cours desquelles vous viviez seul mais vous avez bénéficié de la demi-part pour l'imposition des revenus de 2008 et 2009 ... E ou K
 > Vous ne viviez pas seul au 1^{er} janvier 2010 N

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % P
 Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2010, remplissait ces conditions F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre:
 - Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et:
 • vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions;
 • ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé, remplissait ces conditions;
 • ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2010, remplissait ces conditions W
 - Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions S
 - Vous avez une pension de veuve de guerre G

B | PARENT ISOLÉ

Si vous viviez seul au 1^{er} janvier 2010 avec vos enfants dont vous assurez seul la charge, cochez la case T. T

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

C | PERSONNES À CHARGE EN 2010

Vous n'avez pas d'enfant ni de personne à charge.

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2010 ou nés en 2010 ou handicapés quel que soit l'âge F
 Année de naissance

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité G
 Année de naissance

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2010 ou nés en 2010 ou handicapés quel que soit l'âge H
 Année de naissance

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité I
 Année de naissance

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

Nom et adresse de l'autre parent

Personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 % R
 Année de naissance

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

D | RATTACHEMENT EN 2010 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant J

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) N

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

VOS REVENUS CONNUS

Les revenus imposables au titre de 2010 dont l'administration a connaissance à ce jour sont imprimés ci-dessous en euros.

Vous devez en vérifier l'exactitude et corriger, si nécessaire, les chiffres imprimés en page 3.

TRAITEMENTS ET SALAIRES REVENUS D'ACTIVITE - VOUS :

xerox villepinte :

34 864

VOS REVENUS

Si un montant imprimé est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES	VOUS	CONJOINT	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Revenus d'activité connus	34 864			
Corrigez si le montant est inexact	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Autres revenus imposables connus <i>préretraite, chômage</i>				
Corrigez si le montant est inexact	1AP	1BP	1CP	1DP
Frais réels <i>liste détaillée sur papier libre</i>	1AK	1BK	1CK	1DK
Demandeur d'emploi de plus d'un an: <i>cochez la case</i>	1AI <input type="checkbox"/> COCHEZ >	1BI <input type="checkbox"/> COCHEZ >	1CI <input type="checkbox"/> COCHEZ >	1DI <input type="checkbox"/> COCHEZ >
Revenus d'heures supplémentaires exonérés connus				
Corrigez si le montant est inexact	1AU	1BU	1CU	1DU

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI Pour obtenir la prime par virement, joignez un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué

Activité à temps plein exercée toute l'année 2010	1AX <input type="checkbox"/> COCHEZ >	1BX <input type="checkbox"/> COCHEZ >	1CX <input type="checkbox"/> COCHEZ >	1DX <input type="checkbox"/> COCHEZ >
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année	1AV	1BV	1CV	1DV

y compris heures supplémentaires exonérées

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

	FOYER	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Montant connu du RSA « complément d'activité »			
Corrigez si le montant est inexact	1BL	1CB	1DQ

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

	VOUS	CONJOINT	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Total des pensions, retraites, rentes connues				
Corrigez si le montant est inexact	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions alimentaires perçues	1AO	1BO	1CO	1DO

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

	moins de 50 ans	de 50 à 59 ans	de 60 à 69 ans	à partir de 70 ans
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance	1AW	1BW	1CW	1DW

2 I REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Si un montant imprimé est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18 %		2DA		
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %		2DH		
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes 2DA et 2DH		2EE		
REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT <i>ne le déduisez pas</i>				
Revenus des actions et parts <i>crédit d'impôt inclus</i>		2DC		
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA		2FU		
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans		2CH		
REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT				
Revenus de valeurs mobilières et distributions <i>crédit d'impôt inclus</i>		2TS		
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié		2GO		
Intérêts et autres revenus assimilés <i>crédit d'impôt inclus</i>		2TR		
AUTRES				
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible		2CG		
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible		2BH		
Frais venant en déduction		2CA		
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères		2AB		
Crédit d'impôt « directive épargne » et autres crédits d'impôt restituables		2BG		
Déficits des années antérieures non encore déduits	2AA ¹⁵	2AL ¹⁷	2AM ¹⁸	2AN ¹⁹
Impatriés: revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %)				2DM

3 I PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

GAINS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU À 18 % <i>si le montant de vos cessions de l'année 2010 excède 25 830 €. Voir notice</i>		
Plus-value	3VG	Perte 2010
		3VH
<i>En cas de pertes antérieures à 2010 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP</i>		
GAINS SOUMIS AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX <i>quel que soit le montant de vos cessions de l'année 2010</i>		
Plus-value	3VT	Perte 2010
		3VU
<i>En cas de pertes antérieures à 2010 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SPS</i>		
Pertes ouvrant droit au crédit d'impôt de 19%. <i>Voir notice</i>		3VV

4 I REVENUS FONCIERS

lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD: report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044

Micro foncier: recettes brutes sans abattement n'excédant pas 15 000 €	4BE
Adresse de la location	
Revenus fonciers imposables	4BA
Déficit imputable sur les revenus fonciers	4BB
Déficit imputable sur le revenu global	4BC
Déficits antérieurs non encore imputés	4BD
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées	4BF
Si vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale, cochez la case	4BZ <input type="checkbox"/> COCHEZ >

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

à imposer suivant le système du quotient

Montant total des revenus à imposer <i>n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration</i>	ØXX
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. <i>Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.</i>	



VOS CHARGES

6 I CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine. *Si ce montant est inexact, corrigez case 6DE* 0 6DE

Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : *decision de justice définitive avant 2006* 6GI 2^{ES} ENFANT 6GJ 2^{ES} ENFANT

Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs 6EL 5688 6EM 2^{ES} ENFANT

Autres pensions alimentaires versées (*enfants mineurs, ascendants*) : *decision de justice définitive avant 2006* 6GP

Autres pensions alimentaires versées (*enfants mineurs, ascendants*) 6GU

Déductions diverses 6DD

Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses **HERVÉ JESSICA - 2 Rue Traversière 13200 ARLES**

ÉPARGNE RETRAITE PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PRÉFON, COREM ET CGOS)

	VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE
Cotisations versées en 2010 au titre d'un PERP, PRÉFON, COREM et CGOS	6RS	6RT	6RU
Rachats de cotisations en 2010 (PRÉFON, COREM et CGOS)	6SS	6ST	6SU
Plafond de déduction	6PS	6PT	6PU
<i>Corrigez si le montant est inexact</i>			6QR COCHEZ >
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint			6QW COCHEZ >
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2010 <i>après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes</i>			
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements à un PERCO en 2010	6QS	6QT	6QU

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT le symbole signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs

Dons

- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (*maximum 513 €*) 7UD
- Autres dons (*associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, partis politiques...*) 7UF
- Report années antérieures 7XS 7XT 7XU 7XW 7XY

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés 7AC 7AE 7AG

Nombre d'enfants poursuivant leurs études

- Enfants à charge 7AD 7AF 7AH
- Enfants à charge en résidence alternée 7EA 7EC 7EF
- 7EB 7ED 7EG

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2010

- Enfants à charge 7GA 7GB 7GC
- Enfants à charge en résidence alternée 7GE 7GF 7GG

Nom et adresse des bénéficiaires

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile

- En 2010, vous (*et votre conjoint pour un couple marié/pacsé*) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi 7DB
- Vous êtes retraité ou vous ne remplissez pas les conditions ci-dessus ou vous avez engagé des dépenses pour un ascendant de plus de 65 ans bénéficiaire de l'APA 7DF
- En 2010, vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile 7DQ COCHEZ >
- Vous (*ou votre conjoint ou une personne à votre charge*) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 % 7DG COCHEZ >
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses 7DL

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap 7GZ

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes 7CD 1^{ER} PERSONNEL 7CE 2^{ES} PERSONNEL

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale

- Acquisition d'ascenseurs électriques à traction 7WI
- Équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées 7WJ
- Travaux de prévention des risques technologiques 7WL

Dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale

- Si les dépenses réalisées ont été financées par un éco-prêt à taux zéro, cochez la case 7WE COCHEZ >
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 15 % *voir notice* 7WQ
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 25 % *voir notice* 7WH
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 40 % *voir notice* 7WK
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 50 % *voir notice* 7WF

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale

- Logements anciens. Logements neufs acquis ou construits avant le 1^{er} janvier 2010 :
 - première annuité 7VY
 - annuités suivantes 7VZ
- Logements neufs non labellisés BBC acquis ou construits à compter du 1^{er} janvier 2010 7VW
- Logements neufs labellisés BBC acquis ou construits à compter du 1^{er} janvier 2009 7VX

8 I DIVERS

Élus locaux indemnités de fonction soumises à la retenue à la source 8BY 8CY

Plus-values connues en report d'imposition non expiré. *Si ce montant est inexact, corrigez case 8UT* 8UT

Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger *cf. déclaration n° 2047*

- Revenus exonérés (*y compris salaires et primes des détachés à l'étranger*) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif 8TI
- Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS 8TL
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français 8TK
- Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif *revenus d'organismes internationaux, de représentations étrangères* 8FV COCHEZ >
- Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger *joignez la liste des contrats* 8TT COCHEZ >
- **Comptes bancaires à l'étranger** *joignez la déclaration n° 2014 ou la liste des comptes sur papier libre* 8III COCHEZ >